



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 28

Votants : 37

Pouvoirs : 9

Absent : 2

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leila HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUASTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

24 Acquisition d'un terrain sis allée Lafayette

■ Rapport de présentation :

Moussa EL MOUSSAOUI, Conseiller Municipal

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Rouher, par acte en date du 13 décembre 2023, la commune a cédé à la société NEXITY un terrain à bâtir sis allée Lafayette en vue de la construction d'une opération de logements.

L'opération de construction étant en cours, NEXITY propose la rétrocession à la commune d'une bande de terrain en nature d'espace vert longeant son opération, de manière à permettre l'élargissement de l'allée Lafayette et notamment d'améliorer la desserte des écoles et du gymnase Alain Marion. Ce terrain d'environ 52 m², à récupérer à l'euro symbolique, est à prendre sur la parcelle cadastrée section BI n°632 en vue de son intégration au domaine public communal.

Par document d'arpentage n°1783W du 10 septembre 2025, monsieur Nelson Correia, géomètre-expert, a procédé à la délimitation de ce terrain, nouvellement cadastré section BI n°645 pour 52 m².

Conformément aux articles L1311-9 et L1311-10 du code général des collectivités territoriales, l'acquisition de

ce bien d'une valeur inférieure au seuil réglementaire peut être validée sans
Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition à l'euro symbolique
signer l'acte notarié correspondant.

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

et d'autoriser madame la Maire à
ID : 060-216001743-20251016-24DEL_CM131025-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1311-9 et 1311-10,
Vu le document d'arpentage n°1783W du 10 septembre 2025 dressé par M. Nelson CORREIA géomètre-expert,
Vu le plan de division ci-annexé,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 23 septembre 2025,
Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer cette parcelle dans le domaine public communal afin de
permettre l'élargissement de l'allée Lafayette,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique par la commune du terrain sis allée Lafayette à Creil
nouvellement cadastré sur Creil section BI n°645 pour 52 m² et identifiée au plan annexé à la présente
délibération.

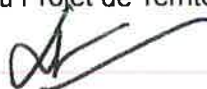
Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir par devant
l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

16 OCT. 2025

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance



Jessica ELONGUERT